**Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil**

***L'UE et l'Asie centrale: de nouvelles opportunités pour un partenariat renforcé***

**INTRODUCTION**

L’Union européenne (UE) et les cinq pays d’Asie centrale (Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan) entretiennent **de longue date une relation reposant sur des intérêts mutuels importants**.

La *stratégie de l'UE pour l'Asie centrale de 2007[[1]](#footnote-1)* a aidé l’UE et l’Asie centrale à atteindre un niveau de coopération sans précédent. La **situation géographique stratégique de l’Asie centrale, au carrefour de l'Europe et de l'Asie,** sa **part dans les importations d'énergie de l’UE**, le **marché potentiel que représentent 70 millions d’habitants**, ainsi que **l’intérêt de l’UE pour la sécurité régionale** ont fait de l’Asie centrale un partenaire de plus en plus important de l’Union.

Certains aspects de l’**évolution actuelle de la situation en Asie centrale** ont ouvert de **nouvelles possibilités** de faire progresser le partenariat entre l’UE et cette partie du monde. Les **processus de réforme** dans la région ont déclenché des appels à la reconnaissance politique par l’UE et à un soutien de cette dernière à la modernisation. La **nouvelle dynamique imprimée à la coopération régionale**, dont témoigne le premier sommet informel des dirigeants d’Asie centrale, qui s’est tenu à Astana en mars 2018, a fait ressortir l’importance de l’expérience de l’UE dans la recherche de solutions concertées à des problèmes communs. Les efforts renouvelés en faveur de la **connectivité entre l’Europe et l’Asie** ont accru l’intérêt pour l'approche adoptée par l’UE en matière de connectivité durable. Le renforcement de la coopération entre l’Asie centrale et l’**Afghanistan** a défini de nouveaux paramètres pour l'action de l’UE en faveur de la paix dans le pays. De plus, la nouvelle ambition exprimée par certains États d’Asie centrale qui souhaitent jouer un rôle plus actif dans les **affaires mondiales et régionales** accroît le potentiel de coopération avec l’UE sur des objectifs communs.

L’engagement de l’UE dans la région peut s'appuyer sur des **acquis importants**. Les pays d’Asie centrale peuvent compter sur l’UE en tant que bailleur de fonds de premier plan et partenaire engagé dans leur processus de réforme et de transition économique, soutien majeur de leur intégration dans le système commercial mondial, source d’investissements de qualité et de technologies de pointe, et défenseur naturel de leurs efforts de coopération régionale.

La présente communication conjointe vise à établir un **partenariat renforcé, moderne et non exclusif avec les pays d’Asie centrale, afin que la région se développe en un espace économique et politique durable, plus résilient, prospère et étroitement interconnecté**.Elle s'appuiera pour ce faire sur l’action de l’UE dans la région, tiendra compte d’autres stratégies pertinentes, notamment de la *stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne[[2]](#footnote-2)*, du *Nouveau consensus européen pour le développement[[3]](#footnote-3)*, de la *stratégie de l’UE visant à relier l’Europe à l’Asie[[4]](#footnote-4)* et de la *stratégie de l’UE pour l’Afghanistan[[5]](#footnote-5)*, et s’inspirera du *programme de développement durable des Nations unies à l’horizon 2030[[6]](#footnote-6)*.

La stratégie de l’UE se concentrera sur **trois priorités qui sont interconnectées et se renforcent mutuellement**:

* **S’associer pour la résilience**

L’UE s’associera avec les pays d’Asie centrale pour anticiper et relever les défis qui touchent à leurs objectifs socio-économiques et à leur sécurité et pour renforcer leur capacité à engager des réformes et à se moderniser. Elle favorisera la démocratie, les droits de l’homme et l’état de droit, intensifiera la coopération dans la mise en œuvre des engagements pris à Paris en matière de climat et dans la lutte contre les problèmes environnementaux transrégionaux afin de les transformer en opportunités, et intensifiera la coopération dans le domaine de la migration.

* **S’associer pour la prospérité**

L’UE s'associera avec les pays d’Asie centrale pour libérer leur fort potentiel de croissance en encourageant le développement d’un secteur privé compétitif et en favorisant un climat d’investissement sain et ouvert. Elle coopérera au développement des compétences ainsi que de la recherche et de l’innovation, en accordant une attention particulière aux jeunes. Elle s'emploiera à lever les contraintes structurelles qui pèsent sur le commerce et les investissements intrarégionaux, soutiendra l'adhésion des États d’Asie centrale qui n’en sont pas encore membres à l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et défendra une connectivité durable.

* **Mieux collaborer**

L’UE collaborera avec les pays d’Asie centrale pour renforcer l'architecture du partenariat, ce qui passera par l’intensification du dialogue politique et l'ouverture d’un espace de participation de la société civile. Elle continuera de jouer un rôle de premier plan en tant que partenaire de développement de la région. Elle renforcera la diplomatie publique afin de mettre en avant les avantages que le partenariat présente pour la région et ses citoyens.

Dans le respect des aspirations et des intérêts de chacun de ses partenaires en Asie centrale et en continuant à tenir compte de la nécessité de différencier les situations propres à chaque pays, l’UE s'emploiera à approfondir la coopération avec les pays d’Asie centrale désireux et en mesure d’intensifier la relation qu’ils entretiennent avec elle. L’UE s’efforcera d'œuvrer avec les pays tiers et les organisations internationales lorsque cette mobilisation plus large est susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs généraux de l’UE et de la présente stratégie. Les ***accords de partenariat et de coopération renforcés* de nouvelle génération (APC renforcés)**, que l’UE a conclus et pourrait conclure **au niveau bilatéral** avec les différents pays d’Asie centrale[[7]](#footnote-7), resteront une pierre angulaire de son engagement. La présente communication conjointe vise à **mobiliser la vaste panoplie de politiques et d’instruments de l’UE**, qui sera utilisée pour porter le partenariat entre l’UE et l’Asie centrale au niveau supérieur. Elle servira également de **guide pour la programmation** de l'aide et de la coopération de l’UE au développement.

\*\*\*

|  |
| --- |
| ***Priorité transversale: investir dans la coopération régionale en Asie centrale***L’UE a tout intérêt à ce que l’Asie centrale se développe en une région fondée sur des règles de coopération et de connectivité plutôt que sur la concurrence et la rivalité. Elle est déterminée à investir dans les nouvelles possibilités de coopération et le potentiel croissant en la matière dans et avec la région dans son ensemble.La **coopération régionale** devrait permettre aux États d’Asie centrale de mieux gérer leur interdépendance, de remédier à leurs faiblesses et de répondre à leurs préoccupations communes, de libérer leur potentiel de croissance économique, d'accroître leur influence sur les affaires internationales et de préserver leur indépendance et leur identité. S’il appartient à ces États de trouver les moyens de faire progresser, à leur rythme, des formes volontaires de coopération régionale, l’UE **soutiendra ces processus**, en s'appuyant sur sa propre expérience des avantages induits par les mécanismes d’intégration et une plus grande connectivité. |
| Les **dialogues UE-Asie centrale** et les **programmes régionaux financés par l’UE** contribueront à promouvoir des solutions concertées au niveau régional dans des domaines tels que l’environnement, l’eau, le changement climatique et l’énergie durable, l’éducation, l'état de droit, la connectivité durable, la politique de lutte contre la drogue, la sécurité et la prévention de la radicalisation, la gestion des frontières et la facilitation des échanges intrarégionaux.Chaque fois que l’utilité s’en fera sentir pour l’UE et l’Asie centrale, et en fonction des questions abordées, le dialogue et les programmes de coopération avec les États d’Asie centrale pourront être étendus aux **États voisins**, tels que les pays du **partenariat oriental**, l’Afghanistan et d’autres. L'Asie centrale et l’**Afghanistan** revêtent une importance croissance l’une pour l'autre étant donné leurs intérêts communs en matière de sécurité et de stabilité, de gestion de l’eau et d'établissement d’une connectivité effective. Faire participer l’Afghanistan, lorsqu’il y a lieu, aux réunions du dialogue UE-Asie centrale et aux programmes régionaux qui présentent un intérêt pour lui et soutenir davantage de projets de coopération trilatéraux avec des partenaires d’Afghanistan et d’Asie centrale resteront donc une priorité. |

**1.**  **S’ASSOCIER POUR LA RÉSILIENCE**

Il est dans l’intérêt stratégique de l’UE de renforcer la résilience de l’Asie centrale, de ses États et de ses sociétés. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer leur capacité à anticiper les pressions externes et internes et à y résister, à engager des réformes et à relever les défis découlant de la mondialisation, de la croissance démographique rapide, du changement climatique et de la dégradation de l’environnement, de la pression exercée sur les ressources en eau et en énergie, de la migration de la main-d’œuvre et des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Vu les fortes différences entre les stades et modèles de développement des pays d’Asie centrale, l’UE fera principalement porter son action sur les faiblesses les plus graves, misant sur les atouts existants et concentrant ses efforts sur les domaines dans lesquels elle peut changer la donne. Ouvrir des perspectives à la jeunesse d’Asie centrale, qui est de plus en plus connectée et aspire de plus en plus à une meilleure situation, et émanciper les femmes et les jeunes filles resteront des priorités essentielles pour l’UE.

***1.1.***  ***Promouvoir la démocratie, les droits de l’homme et l'état de droit***

Consolider les institutions démocratiques, donner aux citoyens les moyens d'agir et mettre en place des structures de gouvernance politique et économique plus inclusives, promouvoir l’état de droit, renforcer l’obligation de rendre des comptes faite aux institutions publiques et garantir le respect des droits de l’homme sont des conditions indispensables à la réussite du développement durable de l’Asie centrale. Le respect des droits de l’homme restera donc un élément essentiel des relations bilatérales de l’UE avec les pays de la région.

L’UE continuera à promouvoir le **respect des droits de l’homme conformément aux normes internationales**, en mettant l'accent sur la liberté d’expression (y compris le pluralisme des médias), la liberté d'association, les droits des femmes, les droits des enfants, les droits des minorités et la lutte contre la discrimination, ainsi que sur la prévention et l’éradication de la torture. Elle s'emploiera également à établir des partenariats, par exemple dans le cadre de l’initiative «*Good Human Rights Stories*».

L’UE encouragera les États d’Asie centrale à **coopérer davantage avec les organes de suivi des traités, les agences et les procédures spéciales des Nations unies**.Elle favorisera la coopération dans les **enceintes multilatérales consacrées aux droits de l’homme**, telles que le *Conseil des droits de l’homme des Nations unies* et la *Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies*. Elle coopérera à la ratification et à la mise en œuvre des principales conventions et résolutions internationales en matière de droits de l’homme et de normes fondamentales du travail, utilisant, à cet effet, le *régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance* (SPG+) pour les pays de la région qui peuvent y prétendre. L’expérience des États membres de l’UE concernant les ajustements juridiques nécessaires pour adhérer au Statut de Rome de la *Cour pénale internationale* pourrait s’avérer utile aux pays d’Asie centrale.

La **participation de la société civile** au processus décisionnel public a un rôle crucial à jouer pour garantir la viabilité des processus de modernisation en cours en Asie centrale. L’UE favorisera un environnement politique et juridique propice à la société civile permettant aux défenseurs des droits de l’homme, aux journalistes ainsi qu’aux syndicalistes indépendants et aux organisations patronales d'agir librement et en toute sécurité. Elle encouragera le dialogue et la coopération entre la société civile et les administrations à tous les niveaux.

L’UE intensifiera ses efforts pour promouvoir la **démocratie**, l’**état de droit** **et** la **bonne gouvernance**, qui sont nécessaires pour rendre les institutions publiques plus attentives aux besoins des citoyens et les amener à rendre davantage de comptes à ces derniers, ainsi que pour attirer les investissements étrangers. Elle continuera de promouvoir des processus électoraux équitables et transparents. Elle intensifiera la coopération juridique et judiciaire, notamment avec le Conseil de l’Europe, pour favoriser l’indépendance et l’efficience des systèmes de justice. La **corruption** restant largement répandue dans la région, l’UE mettra son savoir-faire au service des pays désireux d'apporter les modifications nécessaires à leur législation et à leurs systèmes administratifs et de renforcer leurs instances de contrôle indépendantes.

Vu leur effet d’entraînement positif dans de nombreux domaines, de la lutte contre la radicalisation au développement du secteur privé, l’UE favorisera - y compris en intégrant le *programme des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité* dans les aspects pertinents de sa coopération - **l’égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l’émancipation des femmes et des jeunes filles**, dont le potentiel de participation à la vie sociale, économique et politique reste largement inexploité dans la région. L’***initiative Spotlight[[8]](#footnote-8)*** pourrait jouer un rôle important à cet égard.

La **promotion du travail décent et du respect des normes internationales du travail** restera une priorité. L’UE aidera à consolider les progrès réalisés ces dernières années dans le respect des conventions fondamentales de l’***Organisation internationale du travail*** **(OIT)** et encouragera la ratification et la mise en œuvre des conventions de l’OIT sur l’inspection du travail, sur la sécurité et la santé des travailleurs et sur les conditions de travail. L’UE favorisera le respect des *principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme*.

La coopération avec l’***Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe*** **(OSCE)[[9]](#footnote-9)**, notamment au niveau local, sera essentielle à cet égard. L’UE promouvra le respect et la mise en œuvre des principes et des engagements de l’OSCE, renforcera la coopération avec les institutions autonomes, le *Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE*, le Haut-commissaire pour les minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias, et encouragera les États d’Asie centrale à renforcer leur propre engagement vis-à-vis de l’OSCE et à soutenir ses missions de terrain dans la région.

Enfin, l’UE renforcera la coopération avec l’***Organisation de coopération et de développement économiques*** et avec l’OIT afin de promouvoir des environnements sains pour les entreprises et le programme pour un travail décent.

|  |
| --- |
| *Parmi les initiatives spécifiques pouvant être menées dans ce domaine, citons:* * *l’utilisation des programmes régionaux pour soutenir le partage d’expériences en matière de réformes juridiques et judiciaires, de droits de l’homme, de normes internationales du travail, de bonne gouvernance, de réforme électorale et d’émancipation des femmes entre l’UE et l’Asie centrale, entre les pays d’Asie centrale et entre ces derniers et les pays du partenariat oriental;*
* *la mise en place de possibilités de formation sur les droits de l’homme et les techniques d'argumentation à l’intention des militants de la société civile et des défenseurs des droits de l’homme et la promotion des contacts transfrontières entre ceux-ci à l'échelle de la région, ainsi qu’avec leurs homologues dans l’UE et dans les pays du partenariat oriental;*
* *l’établissement d’un dialogue spécifique sur les normes du travail, les entreprises et les droits de l’homme.*
 |

***1.2.***  ***Renforcer la coopération en matière de gestion des frontières, de migration et de mobilité et la coopération face aux défis communs en matière de sécurité***

L’UE et l’Asie centrale sont des partenaires de longue date dans le domaine de la sécurité. Les réunions périodiques du ***dialogue à haut niveau UE-Asie centrale en matière de politique et de sécurité*** sont l’occasion d’échanger des vues sur les défis plus vastes liés à la sécurité et sur les réponses stratégiques efficaces qui peuvent y être apportées. L’UE promouvra une **approche intégrée** de la coopération en matière de sécurité dans la région et intensifiera la coopération pour remédier aux principales causes profondes de l’insécurité que sont la pauvreté, l’exclusion sociale et la marginalisation, la participation limitée à la vie politique, les faiblesses institutionnelles, la corruption et la mauvaise gestion des ressources naturelles. Afin de contribuer à une sécurité humaine durable, l’UE s’attachera à discuter du **secteur de la sécurité** avec les pays d’Asie centrale et envisagera une coopération visant à faire en sorte que ce dernier doive rendre davantage de comptes et fasse l’objet d’une réforme effective.

Le **changement climatique** et la **dégradation de l’environnement** constituent un multiplicateur potentiel de menace. Par conséquent, l’UE intégrera davantage le lien entre l’environnement, le climat et la sécurité dans son dialogue stratégique, ses actions de prévention des conflits, ses actions humanitaires et de développement et ses stratégies en matière de réduction des risques de catastrophes dans toute l’Asie centrale.

Le **terrorisme** et l’**extrémisme violent** restent un défi dans l’UE comme en Asie centrale. La coopération visant à prévenir l’extrémisme violent et la radicalisation ainsi que le financement du terrorisme et à trouver une solution au problème que représente le retour des combattants terroristes restera une priorité du partenariat et sera renforcée grâce au poste nouvellement créé d’expert de l’UE en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, doté d’une compétence régionale pour l’Asie centrale, le tout en concertation avec la société civile et en maintenant l’attention accordée aux droits de l’homme. L’UE encouragera l’échange de bonnes pratiques en matière de prévention de l’extrémisme violent, y compris la recherche sur les moteurs de l’extrémisme violent, les mesures de prévention et la diffusion de contre-messages. Elle s’efforcera de renforcer la résilience des populations locales face à l’extrémisme violent, dans le respect des droits de l’homme et de l’état de droit et en tenant compte des questions d’égalité des sexes, conformément au *plan d'action des Nations unies pour la prévention de l'extrémisme violent*.

Forte des enseignements tirés des programmes antérieurs dans la région, l’UE intensifiera la coopération avec l’Asie centrale en matière de **gestion moderne et intégrée des frontières** et étendra les efforts de coopération régionale à l’Afghanistan. Elle cherchera d'autres moyens d’intensifier la coopération avec la région dans les domaines de **la lutte contre la criminalité organisée, le trafic de migrants, la traite des êtres humains et le trafic de drogues**.Elle continuera de coopérer au développement de politiques intégrées et équilibrées de lutte contre la drogue.

Dans le but d'améliorer la gestion de la migration et de la mobilité dans la région d’Asie centrale et de créer des conditions propices à une intensification des contacts interpersonnels entre les citoyens des pays d’Asie centrale et ceux de l’UE et d’autres pays partenaires, la coopération renforcée sera axée sur la **lutte contre la migration irrégulière** dans le strict respect des droits de l’homme. Cela suppose de coopérer en matière de gestion des frontières, de réadmission des migrants en situation irrégulière et de réintégration des personnes faisant l'objet d'une décision de retour, de **lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière** par la promotion de la formation professionnelle, de conditions de travail décentes et d’emplois de qualité dans le pays d’origine, de soutenir les voies de migration légales et d’établir une législation et des systèmes permettant d'aider efficacement les victimes de la traite des êtres humains et les personnes ayant besoin d’une protection internationale.

À cet effet, l’UE encouragera les pays d’Asie centrale à **élaborer des politiques migratoires nationales**, à **collaborer au niveau régional** et à **coopérer dans le domaine de la gouvernance multilatérale de la mobilité et de la migration**, dans le respect des principes directeurs des Nations unies. Parallèlement, l’UE intensifiera également son dialogue et sa coopération au niveau bilatéral dans le domaine de la migration et de la mobilité avec les pays d’Asie centrale, en particulier dans le cadre des APC renforcés.

L’UE œuvrera avec les États d’Asie centrale pour promouvoir un **cyberespace** ouvert, libre et sûr et améliorer la **cybersécurité**.

L’UE continuera de coopérer avec la région en ce qui concerne la **non-prolifération des armes de destruction massive**, le **contrôle des exportations de biens à double usage** ainsi que la **sûreté** et la **sécurité nucléaires**, en tirant pleinement parti du *centre d’excellence pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires en Asie centrale*. Elle entamera un dialogue plus étroit avec les États d'Asie centrale dans le domaine de la **gestion des crises** et du **maintien de la paix**.

Il est également dans l’intérêt de l’UE de continuer à suivre les évolutions au sein des structures de sécurité régionales telles que l’***Organisation de coopération de Shanghai*** et l’***Organisation du traité de sécurité collective***.

|  |
| --- |
| *Parmi les initiatives spécifiques pouvant être menées dans ce domaine, citons:* * *l’utilisation du dialogue à haut niveau UE-Asie centrale en matière de politique et de sécurité et du poste nouvellement créé d’expert de l’UE en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, doté d’une compétence régionale pour l’Asie centrale, pour renforcer la coopération pratique sur les grands enjeux prioritaires en matière de sécurité, notamment la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, les menaces hybrides et le lien entre eau et sécurité;*
* *l’organisation de réunions ad hoc d’experts de l’UE et de l’Asie centrale sur la prévention de l’extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme, afin de promouvoir le partage des bonnes pratiques et de renforcer la coopération transfrontière, dans le respect des engagements internationaux en la matière;*
* *l’intensification de la coopération et le renforcement des synergies avec l’OSCE en matière de prévention des menaces transnationales en Asie centrale et de lutte contre ces dernières;*
* *la poursuite de la coopération sur la politique de lutte contre la drogue afin de renforcer davantage les politiques nationales de réduction de la demande de drogue et de lutter contre l'offre illicite de drogue et la criminalité organisée qui y est liée;*
* *le partage du savoir-faire en matière de cybersécurité et de menaces hybrides, notamment en donnant la possibilité à l’Asie centrale de participer au recensement conjoint des menaces hybrides dans le cadre de l’étude de l’UE sur les risques hybrides;*
* *le renforcement de la coopération en matière de gestion moderne et intégrée des frontières, en s’appuyant sur la coopération de longue date entre l’UE et respectivement l’Asie centrale et l’Afghanistan;*
* *l’intensification du dialogue et de la coopération en matière de migration et de mobilité dans le cadre des APC renforcés et des Nations unies.*
 |

***1.3.***  ***Améliorer la résilience dans les domaines de l’environnement, du climat et de l’eau***

L’Asie centrale doit faire face à des problèmes environnementaux de plus en plus graves. L’effet conjugué du changement climatique, qui a commencé à réduire le débit des eaux en raison du retrait des glaciers qui alimentent les fleuves et rivières d’Asie centrale, et de la croissance démographique rapide aggravera certains des problèmes environnementaux que connaît la région, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le développement économique, la sécurité et la migration.

L’UE peut aider la région à transformer ces problèmes en opportunités. Ces problèmes étant transfrontières par nature et exigeant une confiance mutuelle et des solutions concertées, l’UE continuera à adopter une **approche régionale** de la coopération dans le domaine de l’environnement, de l’eau et de la lutte contre le changement climatique.

L’UE coopérera avec ses partenaires d’Asie centrale à la mise en œuvre de l’***accord de Paris sur le climat[[10]](#footnote-10)*** et des *contributions déterminées au niveau national* au moyen de mesures concrètes destinées à atténuer le changement climatique, à s'adapter aux effets de celui-ci et à réduire les risques de catastrophe.

L’UE aidera les pays d’Asie centrale à adopter des normes environnementales élevées et les encouragera à abandonner les modèles de production linéaire au profit d’une **économie circulaire** dans laquelle la valeur des produits est maintenue aussi longtemps que possible, l’efficacité énergétique est améliorée, les ressources sont utilisées plus efficacement et les déchets et les émissions de carbone et de polluants sont réduits au minimum. Cette transition vers des modes de production et de consommation durables peut avoir des effets très bénéfiques sur la santé humaine et la qualité de vie, tout en contribuant à favoriser la diversification de l’économie, en ouvrant de nouveaux débouchés commerciaux et en stimulant la croissance économique.

S'appuyant sur le potentiel de la région dans le domaine de l’énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, l’UE encouragera les **réformes du secteur de l’énergie** et la **transition vers une économie à faible intensité de carbone** en Asie centrale. La mise à disposition de la technologie et du savoir-faire de l’UE en matière d’**énergies renouvelables** et d’**efficacité énergétique** de même que l’apport de conseils sur les réformes de la réglementation devraient contribuer à renforcer la résilience énergétique de la région, aider cette dernière à atteindre ses objectifs en matière de climat et créer des emplois et des débouchés commerciaux dans l’UE comme en Asie centrale.

L’UE encouragera également une **meilleure gouvernance environnementale** et soutiendra le renforcement de la capacité des États d’Asie centrale à intégrer les préoccupations environnementales dans d'autres politiques et dans le processus décisionnel public, ce qui passera notamment par des évaluations adéquates des incidences sur l'environnement. Elle favorisera la durabilité, sur le plan environnemental, des investissements dans les infrastructures de connectivité et l’adhésion de tous les pays d’Asie centrale aux accords multilatéraux sur l’environnement conclus au niveau régional et mondial.

Le partage d’expériences en matière de **gestion durable des ressources naturelles**, de **protection de la biodiversité** et de **tourisme écologique** peut contribuer à atteindre toute une série d’objectifs tels que le développement rural, la préservation des écosystèmes et la sensibilisation à l’environnement.

Dans le droit fil des *conclusions du Conseil de l’UE sur la diplomatie de l'eau[[11]](#footnote-11)*, la promotion d’un **programme régional pour l’eau, la paix et la prospérité** restera une priorité essentielle dans la région. L’UE continuera de favoriser des solutions mutuellement acceptables pour améliorer la coopération régionale sur une gestion équitable des ressources hydriques transfrontières, en concertation avec les agences des Nations unies et d'autres partenaires concernés. Elle encouragera l'adhésion à la *convention sur l’eau de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe[[12]](#footnote-12)* et la mise en œuvre de cette dernière, de même que la coopération autour de la **mer d’Aral** et la mise en œuvre de l’**accord sur le statut juridique de la mer Caspienne[[13]](#footnote-13)**.

L’UE continuera de favoriser la coopération avec la région, notamment par la formation d'experts, afin de promouvoir la **gestion intégrée des ressources hydriques**, de réduire les eaux résiduaires, d’améliorer la qualité de l’eau ainsi que de moderniser les infrastructures et d’encourager la mise en place de systèmes d’irrigation agricole modernes.

La région étant particulièrement exposée aux risques naturels et d’origine humaine, l’UE soutiendra les efforts déployés à l’échelle nationale et régionale en vue de l’adoption de nouvelles politiques et législations portant sur la **réduction des risques de catastrophe**. Elle mettra également à disposition son savoir-faire en matière de protection civile et de réaction d’urgence pour favoriser une approche régionale, plus structurelle, de la résilience et de la préparation.

L’UE continuera de coopérer aux mesures de restauration de l’environnement afin de remédier au problème que représentent les **déchets radioactifs et chimiques toxiques**, héritage de l’extraction d’uranium dans la région par le passé.

L’UE utilisera ses instruments, subventions et garanties de nature financière, en particulier ceux mis à disposition par la *Banque européenne d’investissement* (BEI), en coopération avec la *Banque européenne pour la reconstruction* (BERD) et d'autres banques multilatérales de développement, afin de **mobiliser des capitaux publics et surtout privés pour des projets environnementaux et des activités économiques durables sur le plan environnemental**. La promotion d’un cadre réglementaire sain sera d’une importance cruciale pour attirer les investissements privés.

|  |
| --- |
| *Parmi les initiatives spécifiques pouvant être menées dans ce domaine, citons:* * *le renforcement des enceintes et des mécanismes de coopération inter- et intrarégionaux dans les domaines de l’environnement, de l’eau et du changement climatique;*
* *le développement du partage d’expériences et des modes de financement innovants à l’appui des énergies renouvelables;*
* *la promotion de la recherche et de la coopération scientifiques dans le domaine de la gestion de l’eau, ainsi que de la disponibilité de données fiables en libre accès sur le climat et sur l’eau, susceptibles de sous-tendre des politiques efficaces;*
* *le renforcement de la coopération sur le lien entre eau et sécurité avec le Centre régional des Nations unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale;*
* *le soutien de la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes et de la mise en œuvre du plan stratégique pour la biodiversité et du futur cadre en matière de diversité biologique mondiale pour l'après-2020;*
* *la promotion du partage d’expériences et de la coopération en matière d’économie circulaire, en particulier en ce qui concerne les systèmes de gestion durable de l’eau et la lutte contre la pollution atmosphérique.*
 |

**2. S'ASSOCIER POUR LA PROSPÉRITÉ**

Bénéficiant d’une situation de plus en plus stratégique au carrefour de l’Europe et de l’Asie, avec une population jeune[[14]](#footnote-14), des taux d’alphabétisation élevés et des ressources naturelles abondantes, l’Asie centrale dispose d’un potentiel de croissance et de développement considérable. Dans le même temps, on s’accorde de plus en plus dans la région à reconnaître la nécessité d’adopter de nouveaux modèles de développement économique et de diversifier les économies pour faire face aux enjeux de la mondialisation et profiter des perspectives qui en découlent. L’UE collaborera avec les pays d’Asie centrale pour les aider à produire des résultats durables, notamment en développant le marché privé, en instaurant un climat plus propice aux investissements, en accélérant la transition vers une économie verte et circulaire, en réduisant les inégalités socio‑économiques, en investissant dans le capital humain et en faisant en sorte que chacun ait accès à un travail décent, en libérant le potentiel des échanges intra- et interrégionaux et en favorisant une connectivité durable.

***2.1. Consolider le partenariat pour la réforme économique***

L’UE a tout intérêt à soutenir la transformation d'économies d’Asie centrale aujourd’hui trop tributaires des exportations de produits de base ou à faible valeur ajoutée[[15]](#footnote-15) et des transferts de fonds effectués par les migrants, en économies diversifiées et compétitives, tirées par le secteur privé, susceptibles de générer des emplois, de s’intégrer dans des chaînes de valeur régionales et mondiales, ainsi que de créer des conditions de concurrence équitables et d'ouvrir de nouvelles perspectives à tous les opérateurs économiques.

L’UE aura pour objectif d’encourager des **modèles de croissance plus durables et inclusifs** dans la région. La réforme et la modernisation économiques devraient profiter à la société tout entière et contribuer à réduire les inégalités ainsi que les disparités régionales et la fracture entre zones urbaines et zones rurales. L’expérience de l’UE en matière de développement rural, de politique régionale et de cohésion sera particulièrement utile à cet égard.

La participation de l’UE sera axée en priorité sur le développement d’un **secteur privé compétitif**, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), en raison du rôle essentiel que ce secteur peut jouer dans le soutien à la croissance économique, le renforcement de l’autonomie des femmes, la promotion d’emplois décents et la lutte contre la pauvreté. L’UE encouragera le développement de marchés des capitaux et un accès plus large des PME au financement, de même que la mise en place de cadres réglementaires et de politiques budgétaires solides ainsi que de politiques efficaces de lutte contre la corruption. Le développement du secteur privé restera une des principales priorités de la *facilité d’investissement de l’UE pour l’Asie centrale*.

En tant que source principale des investissements privés dans le monde, l’UE est particulièrement bien placée pour intensifier le dialogue au niveau stratégique avec les gouvernements et les représentants des entreprises de la région, ainsi qu’avec les institutions financières internationales, en vue de favoriser un **contexte politique et réglementaire sain, transparent, ouvert, non discriminatoire et prévisible** pour les opérateurs économiques européens qui commercent avec l’Asie centrale ou y investissent.

Il convient d’axer en priorité le soutien au développement du secteur privé et aux investissements sur les secteurs générateurs de croissance et d’emploi dans lesquels l’UE possède **une expertise et des avantages comparatifs particuliers**, tels que le secteur agricole et l’agro-industrie, l’environnement et l’eau, l’énergie, le transport et le tourisme durable.

L’UE encouragera **le dialogue et la coopération interentreprises** avec l’Asie centrale, notamment parmi les jeunes entreprises *(start-ups)* et les incubateurs d’entreprises. Elle contribuera à créer des forums bilatéraux et régionaux pour le dialogue et la coopération interentreprises dans les pays d’Asie centrale, comme les *chambres de commerce européennes*. L’UE veillera à ce que les associations d’employeurs et de travailleurs d’Asie centrale participent au dialogue sur des questions allant du climat d’investissement à l’éducation, en passant par l’employabilité (y compris des femmes et des filles) et la réforme du marché du travail

Étant donné que la disponibilité de **statistiques de qualité** est une condition préalable à l’élaboration de politiques publiques efficaces, l’UE continuera d’œuvrer au développement des systèmes statistiques des pays d’Asie centrale.

Dans le cadre de ses consultations bilatérales régulières avec les pays d’Asie centrale, l’UE renforcera les échanges et la coopération dans les domaines des réformes macroéconomiques, **des politiques financières, monétaires et budgétaires ainsi que de la gestion des finances publiques**. Elle encouragera les stratégies de gestion de la dette et les marchés obligataires nationaux et facilitera les réformes des cadres de politique monétaire et la surveillance du système financier.

|  |
| --- |
| *Les initiatives spécifiques dans ce domaine devraient viser, notamment:* * *à favoriser l’amélioration de l’environnement des entreprises et des investissements et à soutenir le développement du secteur privé, en particulier des petites et moyennes entreprises, grâce au dialogue et à la coopération interentreprises UE-Asie centrale, au dialogue sectoriel et à l’assistance technique;*
* *à encourager les jumelages afin de partager les savoir-faire et de renforcer les capacités des administrations d’Asie centrale en ce qui concerne des aspects fondamentaux des réformes économiques;*
* *à partager les savoir-faire en matière de développement de systèmes statistiques.*
 |

***2.2. Faciliter les échanges et les investissements intra- et interrégionaux***

Il convient de collaborer davantage pour faire face aux contraintes structurelles qui limitent encore le potentiel des échanges et des investissements entre l’UE et l’Asie centrale[[16]](#footnote-16), pour stimuler les échanges et les investissements intrarégionaux[[17]](#footnote-17), et pour veiller à une plus grande intégration de l’Asie centrale dans l’économie mondiale.

L’UE continuera d’encourager et de soutenir l’**adhésion** de tous les États d’Asie centrale **à l’OMC**. La mise en œuvre des engagements de l’OMC aidera ces derniers à ouvrir leurs économies, à renforcer leur compétitivité sur la scène internationale, à s’intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et à participer à la construction de la gouvernance économique mondiale. Dans le cadre de la mise en place de conditions de concurrence équitables dans la région et de l’accroissement de la confiance dans ses entreprises, il conviendra notamment de promouvoir l’adhésion à l’*accord sur les marchés publics* (AMP) de l’OMC.

S’appuyant sur son expérience en matière de mécanismes d’intégration régionale, l’UE soutiendra les efforts visant à faciliter **les échanges et les investissements intrarégionaux en Asie centrale**, notamment par le partage d’expériences et de bonnes pratiques en matière de lutte contre les barrières non tarifaires au commerce, et en encourageant la convergence et l’harmonisation des réglementations; l’intégration dans le système international de normalisation, dont les principaux organismes sont l’*Organisation internationale de normalisation* et la *Commission électrotechnique internationale*, de même qu’un solide système qualité, se sont avérés des éléments essentiels à cet égard.

L’UE utilisera les APC renforcés et les programmes de coopération technique pour promouvoir la **convergence ou la compatibilité avec les règles de l’UE et les normes techniques internationales et européennes** et pour **supprimer les entraves techniques aux échanges**. Ces efforts faciliteront un accès réciproque au marché et créeront des possibilités d’accès au marché pour les opérateurs économiques d’Asie centrale à l’échelle mondiale, étant donné que les règles et les normes de l’UE sont reconnues dans le monde entier. L’intensification du dialogue sur les mesures sanitaires et phytosanitaires pour renforcer les systèmes de sécurité alimentaire dans les pays d’Asie centrale serait bénéfique aux entreprises et consommateurs locaux et faciliterait les échanges avec l’UE.

L’UE continuera de coopérer avec les États d’Asie centrale en vue d’améliorer la **réciprocité de l’accès aux marchés pour les biens et les services**. L’UE redoublera d’efforts pour aider les pays bénéficiaires d’Asie centrale à faire un meilleur usage de l’accès préférentiel unilatéral au marché de l’Union fourni par le **SPG** et le **SPG+**, qui peuvent stimuler les exportations et la diversification économique, mener à une amélioration des normes et des conditions de travail, et compléter utilement les APC renforcés.

L’UE renforcera la coopération avec l’Asie centrale afin de promouvoir le respect des **normes douanières internationales** de l’UE, de l’*Organisation mondiale des douanes* et de l’OMC, afin de faire progresser la simplification et l’harmonisation des régimes douaniers. Elle renforcera sa coopération avec la région pour lutter contre le commerce transfrontière illicite et la fraude fiscale, l’évasion fiscale et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle. Elle encouragera une intensification de l’échange d’informations en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux, la corruption et le financement du terrorisme.

Sur la base de son expérience, l’UE continuera de promouvoir l’utilisation et le développement des **indications géographiques** par les pays d’Asie centrale, ce qui peut les aider à diversifier leur production agricole et à lui donner une plus grande valeur ajoutée.

|  |
| --- |
| *Les initiatives spécifiques dans ce domaine devraient viser, notamment:* * *à intensifier le partage des expériences et des bonnes pratiques de l’UE en matière de lutte contre les obstacles non tarifaires au commerce et de promotion de la convergence et de l’harmonisation des réglementations;*
* *à soutenir l’adhésion à l’OMC et à l’AMP, notamment par une assistance technique;*
* *à intensifier le dialogue sur les mesures sanitaires et phytosanitaires pour renforcer les systèmes de sécurité alimentaire;*
* *à partager les expériences dans les domaines de la normalisation et des infrastructures de mesure de la qualité afin de faciliter les échanges intrarégionaux et le commerce avec l’UE;*
* *à encourager la simplification et l’harmonisation des procédures douanières et à soutenir le développement du commerce transfrontière en ligne;*
* *à renforcer la coopération technique en vue d’une meilleure utilisation de l’accès préférentiel unilatéral au marché de l’Union fourni par le SPG et le SPG+;*
* *à partager les expériences en matière d’indications géographiques afin d’aider à la diversification de la production agricole.*
 |

***2.3. Promouvoir une connectivité durable***

Le développement de la **connectivité entre l’Europe et l’Asie** est susceptible d’apporter des avantages significatifs à l’Asie centrale grâce à l’amélioration des infrastructures, à la diversification de l’économie et à son intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. L’UE a tout intérêt à développer des couloirs commerciaux opérationnels entre l’Europe et l’Asie ainsi qu’à veiller à ce que la connectivité se développe d’une manière durable, ouverte, inclusive et fondée sur des règles, créant ainsi un environnement propice à des investissements durables et des conditions de concurrence équitables pour les entreprises en Asie centrale.

Conformément à sa*Stratégie visant à relier l’Europe à l’Asie[[18]](#footnote-18)*, et en utilisant les cadres de coopération existants, l’UE établira, le cas échéant, des **partenariats en matière de connectivité durable** avec les pays d’Asie centrale, qui seront fondés sur les principes du marché et les normes internationales et garantiront la transparence. La coopération dans ce domaine devrait être axée principalement sur **le transport, l’énergie et les connexions numériques, ainsi que sur les contacts interpersonnels**. Cette coopération contribuera à apporter des avantages durables à l’Asie centrale au-delà des avantages liés à leur statut de pays de transit, et aidera les pays d’Asie centrale à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs en matière de climat.

La combinaison de l’investissement privé européen et des programmes de coopération régionale de l’Union qui ont contribué à relier l’Europe à ses voisins et à l’Asie centrale depuis le début des années 90 a fait de l’UE un acteur majeur de la promotion de la connectivité euro-asiatique. De nouveaux efforts au niveau international dans ce domaine, notamment l’extension des *réseaux transeuropéens de transport (RTE-T)* aux pays voisins de l’Union, l’initiative chinoise «*Une ceinture, une route*» ainsi que d’autres initiativespeuvent fournir d’excellentes occasions de répondre aux principaux besoins de l’Asie centrale.

L’UE et les pays d’Asie centrale renforceront leur coopération et instaureront des synergies dans la planification de la **connectivité des transports** et dans la mise en place des cadres réglementaires nécessaires, notamment pour connecter le cadre RTE-T, bien développé, avec les réseaux d’Asie centrale, passant notamment par le Caucase du Sud, et avec d’autres réseaux régionaux[[19]](#footnote-19). L’objectif est de parvenir à établir des liaisons de transport terrestre équilibrées et durables est‑-ouest et nord‑-sud, notamment en s’appuyant sur la *coopération économique régionale pour l’Asie centrale*. Pour atteindre cet objectif, l’UE pourrait, le cas échéant, offrir une assistance technique et contribuer au développement d’infrastructures durables afin d’aider ses partenaires à planifier leurs systèmes de transport et à assurer leur interconnexion. L’UE contribuera à la décarbonisation du transport terrestre en favorisant la **mobilité électrique**, que ce soit par route ou par chemin de fer, et accordera toute l’attention voulue au développement **du transport aérien et de l’aviation civile**, y compris en ce qui concerne les questions de sécurité.

La poursuite de la coopération entre l’UE et l’Asie centrale dans le domaine de la **gestion des frontières**, y compris la coopération renforcée en matière de gestion moderne intégrée des frontières, ainsi que la promotion de **systèmes de transit douanier compatibles** appuieront les efforts visant à développer la connectivité dans le secteur des transports.

L’UE poursuivra ses efforts en vue de renforcer le rôle de l’Asie centrale dans sa contribution à **la sécurité de l'approvisionnement énergétique et à la diversification des fournisseurs, des sources et des voies d’approvisionnement de l’UE**, notamment en évaluant la possibilité de construire le *gazoduc transcaspien*. Elle coopérera avec l’Asie centrale pour renforcer les cadres réglementaires, technologies et compétences nécessaires pour réduire les coûts, développer des sources d’énergie renouvelable et des technologies permettant d'économiser l'énergie, et mobiliser les investissements par des mixages et autres incitations financières. L’UE contribuera à la modernisation de la distribution d’électricité grâce à des réseaux décentralisés intelligents et résilients et au **développement d’interconnexions entre les pays**, afin de stimuler les échanges d’électricité régionaux et interrégionaux.

L’UE et l’Asie centrale renforceront leur coopération en matière d’**économie numérique**, en mettant l’accent sur la promotion de l’accès à une connectivité à haut débit abordable, ouverte et sûre et aux infrastructures numériques, y compris par l’adoption des réformes réglementaires nécessaires; en soutenant la création de réseaux à haute capacité pour la recherche et l’éducation, ainsi que leur maintenance; en favorisant l'habileté numérique et les compétences numériques; en encourageant l’entrepreneuriat numérique et la création d’emplois, et en stimulant des domaines tels que l’administration et l’éducation en ligne. Compte tenu de sa nature transversale, la numérisation sera un aspect essentiel de la coopération entre l’UE et l’Asie centrale dans des domaines tels que la gestion intégrée des frontières, la réforme de l’administration publique, le commerce, le transport et les infrastructures énergétiques, ainsi que le soutien aux PME. L’UE multipliera les échanges d’expériences sur la liberté de l’internet et la lutte contre la désinformation au sein des enceintes appropriées.

La coopération relative à l’utilisation des services de positionnement, de navigation et de datation par satellite fournis par ***Galileo*** pourraitfaciliter la connectivité en matière de transport et avoir des applications dans le cadre des réseaux d’énergie et de télécommunications.

L’UE collaborera étroitement avec **les pays tiers, les organisations régionales et les institutions financières internationales** pour favoriser la durabilité et des conditions de concurrence équitables en matière de connectivité et défendre les intérêts communs de l’Asie centrale et de l’UE. L’UE cherchera à instaurer des synergies avec d’autres partenaires clés œuvrant en faveur de la connectivité euro-asiatique, notamment dans le cadre du processus ASEM (*rencontres Asie‑Europe*). L’engagement de l’UE à soutenir des projets de connectivité durable devrait contribuer à améliorer la qualité globale des projets d’investissement d’autres acteurs de la région.

L’UE utilisera ses instruments financiers, subventions et garanties ainsi que des prêts BEI, et elle collaborera avec des institutions financières internationales et des banques multilatérales de développement pour **mobiliser des capitaux publics, et surtout privés** en faveur de projets de connectivité durable en Asie centrale.

|  |
| --- |
| *Les initiatives spécifiques dans ce domaine devraient viser, notamment:* * *à renforcer la coopération bilatérale et interrégionale pour garantir une connectivité durable et efficace*
* *à contribuer au développement de corridors de transport entre l’UE et l’Asie centrale, fondé sur l’extension des réseaux RTE-T;*
* *à intensifier les dialogues bilatéraux dans le cadre des protocoles d’accord existants en matière de coopération énergétique et à organiser, le cas échéant, des conférences régionales ad hoc sur l’énergie;*
* *à utiliser des financements et des mixages innovants pour encourager davantage les investissements verts, en particulier en matière d’énergies renouvelables et d’efficacité énergétique;*
* *à utiliser les instruments de l’UE (tels que les subventions, mixages et garanties) et à multiplier les consultations avec les organisations financières internationales et d’autres acteurs du secteur afin de soutenir des projets durables en matière de connectivité.*
 |

***2.4. Investir dans la jeunesse, l’éducation, l’innovation et la culture***

Le développement des compétences sera un élément essentiel pour garantir la compétitivité et la cohésion sociale de l’Asie centrale. La promotion d’une éducation de qualité, l’amélioration de l’employabilité et l’offre de perspectives d’emplois décents pour les jeunes et les femmes en Asie centrale devraient aider la région à répondre aux exigences de technologies qui évoluent rapidement et à fournir la main‑d’œuvre qualifiée nécessaire afin de diversifier l’économie et d’attirer les investisseurs étrangers. La fourniture d’une éducation et d’emplois de qualité, notamment dans les zones rurales, y compris pour les filles et les femmes, demeurera une condition essentielle pour empêcher l’émigration de la main‑d’œuvre qualifiée ainsi que la radicalisation et l’extrémisme violent.

L’UE soutiendra la coopération inter- et intrarégionale afin de renforcer les capacités et d’améliorer la **qualité de l’éducation, de l’enseignement supérieur et de l’enseignement et de la formation professionnels**. Elle favorisera **les synergies entre les systèmes éducatifs et le marché du travail**, ainsi que **l’enseignement numérique**.

L’UE peut s’appuyer sur le programme *Erasmus+* pour aider les universités d’Asie centrale à se moderniser et à atteindre les objectifs du ***processus de Bologne* pour l’enseignement supérieur** et du ***processus de Turin* pour l'enseignement et de la formation professionnels**. L’UE devrait chercher à développer des **études européennes** dans les universités d’Asie centrale. Il conviendrait d’encourager les universités des États membres de l’UE à mettre en place davantage de **partenariats et de sections spécialisées** avec les universités d’Asie centrale et à développer la **formation linguistique** dans la région.

L’UE étudiera la possibilité d’aider l’Asie centrale à construire un **espace régional d’enseignement supérieur**, inspiré de l’exemple de l’*espace européen de l’enseignement supérieur* (EEES). Cela permettrait aux pays de la région de moderniser leurs systèmes d’enseignement supérieur et de les rendre compatibles entre eux, tout en renforçant leurs mécanismes d’assurance de la qualité et de reconnaissance mutuelle.

L’UE renforcera la coopération en matière d’**enseignement et de formation professionnels**, en collaboration avec la *Fondation européenne pour la formation*, afin de favoriser l’employabilité des jeunes et des adultes dans une perspective d’apprentissage tout au long de la vie, pour répondre aux besoins découlant de la transformation des économies de l’Asie centrale et à ceux des investisseurs européens dans la région.

La coopération de l’UE avec l’Asie centrale dans le domaine **de la recherche et de l’innovation** peut contribuer à mieux surmonter les défis auxquels doit faire face la région tout en renforçant les contacts interpersonnels. L’échange de savoir‑faire et de technologies innovantes pour relever les défis liés au climat, à l’eau et à l’environnement, ainsi qu’à la sécurité alimentaire et aux énergies renouvelables et propres, contribuerait à faire progresser la coopération régionale en fondant les politiques à mener sur des données solides, fiables et accessibles. Le renforcement de la coopération en matière de recherche dans les domaines de l’agriculture, de la santé, du transport «vert» et du développement urbain durable serait également bénéfique aux deux parties. Les universités et les organismes de recherche de l’UE et de l’Asie centrale devraient encourager davantage la mobilité des chercheurs et les échanges de personnel, notamment dans le cadre des *actions Marie Skłodowska‑Curie*.

Conformément à la *stratégie culturelle de l’UE dans le cadre de ses relations extérieures[[20]](#footnote-20)*, et en s’appuyant sur le patrimoine culturel du corridor de la «route de la soie» de l’Asie centrale, l’UE mettra en place une **coopération culturelle** avec la région afin de promouvoir des partenariats, des coproductions et des échanges dans les secteurs de la culture et de la création, d’encourager le dialogue interculturel et la préservation du patrimoine culturel. À cette fin, l’UE renforcera sa coopération avec l’*Organisation des Nations unies pour l’éducation, la science et la culture* et les principales institutions culturelles européennes. Elle encouragera la mobilité des artistes et des professionnels du secteur culturel grâce à des échanges, des formations et des résidences d’artistes, et pourrait aussi envisager de favoriser la mobilité et les échanges dans le domaine sportif.

L’UE soutiendra la recherche sur l’Asie centrale et sur les relations entre l’UE et l’Asie centrale et multipliera les occasions d’interactions entre **les chercheurs et les groupes de réflexion** de l’UE et de l’Asie centrale.

|  |
| --- |
| *Les initiatives spécifiques dans ce domaine devraient viser, notamment:* * *à augmenter le nombre de ressortissants d’Asie centrale bénéficiant des programmes Horizon, Erasmus+ et Marie Skłodowska‑Curie, et à diversifier leur profil;*
* *à intensifier la coopération inter- et intrarégionale en matière de recherche et d’innovation dans les domaines de l’eau, de l’alimentation et de l’environnement;*
* *à stimuler la mobilité intrarégionale et internationale des étudiants, du personnel et des chercheurs, ainsi que des apprenants et des formateurs dans l’enseignement et la formation professionnels;*
* *à aider l’Asie centrale à mettre sur pied un programme de coopération régionale inspiré de l’EEES;*
* *à instaurer un dialogue et à promouvoir l’échange de bonnes pratiques dans les domaines de l’employabilité des jeunes, du renforcement de l’autonomie des femmes et des politiques d’emploi;*
* *à encourager un dialogue renforcé entre l’UE, les autorités d’Asie centrale, les organisations professionnelles et les partenaires sociaux en ce qui concerne les déficits de compétences et la modernisation du marché du travail.*
 |

**3. MIEUX COLLABORER**

L’UE s’efforcera de promouvoir une approche cohérente vis-à-vis de l’Asie centrale, en veillant à ce que les politiques sectorielles contribuent à relever des défis de plus en plus étroitement liés. La nouvelle stratégie de l’UE devrait être mise en œuvre de manière conjointe par les institutions et les États membres de l’UE, et davantage de synergies devraient être établies entre leurs points forts et leurs ressources respectives.

***3.1. Renforcer l’architecture du partenariat et faire participer les sociétés civiles et les parlements***

L’organisation institutionnelle actuelle du dialogue interrégional prend la forme d’une ***réunion* annuelle *des ministres des affaires étrangères de l’UE et de l’Asie centrale***, à laquelle participe la haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice‑présidente de la Commission, qui représente l’UE, et d’un ***dialogue de haut niveau en matière de politique et de sécurité entre l’UE et l’Asie centrale***, qui se tient au niveau des vice-ministres.

La haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice‑présidente de la Commission et les ministres des affaires étrangères d’Asie centrale se réunissent également de manière informelle, chaque fois que c’est nécessaire, en marge des réunions annuelles de *l’Assemblée générale des Nations unies* (AGNU), des réunions du Conseil ministériel de l’OSCE et d’autres réunions et conférences internationales.

Il pourrait être envisagé de compléter ces événements avec des ***réunions*** ad hoc de ***hauts fonctionnaires*** UE-Asie centrale.

Le **cadre institutionnel régissant les relations bilatérales** avec les pays d’Asie centrale sera consolidé avec la conclusion et l’entrée en vigueur d’APC renforcés et la tenue de dialogues réguliers sur les droits de l’homme en complément des réunions régulières au niveau des ministres et des hauts fonctionnaires.

L’UE et l’Asie centrale partageant le même engagement envers le droit international et un ordre mondial fondé sur des règles articulé autour des Nations unies, l’UE **renforcera la coopération dans les enceintes multilatérales et régionales**.

Compte tenu du rôle constructif que le Parlement européen a joué dans l’enrichissement du programme commun de partenariat UE-Asie centrale, il convient d’encourager la poursuite du **dialogue interparlementaire**, notamment grâce à des visites régulières. L’UE s’efforcera d’organiser davantage de **visites à haut niveau dans la région**.

L’UE intensifiera également ses efforts pour promouvoir un dialogue plus étroit avec **la société civile, les groupes de réflexion, les autorités locales, les milieux d’affaires, les partenaires sociaux, les organisations culturelles, les universitaires et la jeunesse**. La consultation de la société civile constituera un aspect important de la programmation de la coopération au développement de l’UE, qui visera à renforcer la capacité de la société civile à faire respecter l’obligation de rendre compte et la transparence du gouvernement.

La réunion ministérielle annuelle UE-Asie centrale pourrait être complétée par des réunions d’un «***forum UE-Asie centrale***» informel réunissant des représentants de la société civile, des universitaires et des groupes de réflexion, ainsi que des représentants de l’UE et de l’Asie centrale. Ces réunions permettraient aux sociétés civiles de contribuer au développement du partenariat UE‑Asie centrale et d’accroître sa visibilité.

L’UE multipliera les consultations sur les questions relatives à l’Asie centrale avec **des partenaires partageant les mêmes valeurs et d’autres acteurs du secteur** afin de parvenir à une compréhension mutuelle et de coopérer dans les domaines où ils ont des intérêts convergents.

|  |
| --- |
| *Les initiatives spécifiques dans ce domaine devraient viser, notamment:* * *à tenir des réunions ad hoc de hauts fonctionnaires entre les réunions ordinaires du dialogue de haut niveau en matière de politique et de sécurité entre l’UE et l’Asie centrale et des réunions ministérielles;*
* *à organiser des consultations ministérielles informelles en marge de l’AGNU et à parvenir à une compréhension commune et à une convergence de positions au sein des Nations unies et dans d’autres enceintes multilatérales;*
* *à multiplier les consultations sur les questions relatives à l’Asie centrale avec des partenaires tiers, le cas échéant;*
* *à associer davantage la société civile au développement du partenariat UE-Asie centrale, notamment par la mise en place d’un «forum UE-Asie centrale» informel;*
* *à encourager la multiplication des contacts et des visites interparlementaires.*
 |

***3.2. Coopération à fortes répercussions***

Ensemble, l’UE et ses États membres ont été l’un des principaux partenaires de l’Asie centrale en matière de coopération au développement au cours des dix dernières années[[21]](#footnote-21). L’UE continuera à utiliser les instruments financiers disponibles pour soutenir la région et contribuer à relever les défis et à tirer le meilleur parti des possibilités offertes par le partenariat UE-Asie centrale. La **nouvelle stratégie de l’UE pour l’Asie centrale** orientera la coopération de l’UE avec la région dans les années à venir. Le respect des engagements pris dans le cadre du ***programme de développement durable*** *des Nations unies* ***à l’horizon 2030*** constituera un élément clé de l’engagement de l’UE. Le **dialogue avec la société civile et les autorités locales** contribuera également à la fixation des priorités de l’UE pour l’Asie centrale. **Une plus grande synergie avec les politiques des États membres à l’égard de la région, notamment la coopération au développement,** sera nécessaire.

À elle seule, la coopération au développement ne permettra pas d’atteindre les ODD, et elle devra être utilisée comme un **catalyseur pour attirer les capitaux privés à des fins de croissance**. Il convient que l’UE utilise au mieux son arsenal d’outils d’aide au développement dans la région, et recoure notamment à des **modalités de coopération innovantes**, comme le jumelage, tout en accordant une attention accrue à l’investissement. Les **APC renforcés** permettront une intensification du dialogue politique avec les pays d’Asie centrale dans un large éventail de secteurs qui contribueront à la réalisation des ODD.

La coopération avec les **institutions financières internationales** continuera à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des financements publics et privés en faveur du développement durable en Asie centrale.

|  |
| --- |
| *Les initiatives spécifiques dans ce domaine devraient viser, notamment:* * *à organiser des dialogues politiques UE-Asie centrale dans des secteurs spécifiques et à soutenir ces dialogues avec des opérations de jumelage;*
* *à intensifier la coopération avec les institutions financières internationales, le cas échéant.*
 |

***3.3. Accroissement de la visibilité du partenariat***

Afin d’accroître la visibilité de l’UE en Asie centrale, l’UE et ses États membres doivent élaborer une stratégie de communication plus dynamique et mieux ciblée, en exposant les raisons de leur engagement et en soulignant ce que le partenariat entre l’UE et l’Asie centrale peut apporter à la région et à ses citoyens. À cette fin il faudra notamment élaborer des messages communs et définir des canaux de communication, comme les médias sociaux et d’autres nouvelles technologies de communication, pour s’adresser aux jeunes de la région, aux faiseurs d’opinion, aux influenceurs des médias sociaux, à la société civile, aux universitaires et aux médias au sens large.

|  |
| --- |
| *Les initiatives spécifiques dans ce domaine devraient viser, notamment:** *à rédiger des messages communs de manière plus systématique et à renforcer l’utilisation des portails web et des médias sociaux pour mettre en évidence les avantages concrets de l’engagement de l’UE dans la région.*
 |

\*\*\*

Le Conseil et le Parlement européen sont invités à souscrire à l’approche et aux actions exposées dans la présente communication conjointe.

1. L'UE et l'Asie centrale: stratégie pour un nouveau partenariat, 10113/07 du 31 mai 2007. [↑](#footnote-ref-1)
2. Vision partagée, action commune: une Europe plus forte. Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, juin 2016. [↑](#footnote-ref-2)
3. Nouveau consensus européen pour le développement «Notre monde, notre dignité, notre avenir», JO C 210 du 30 juin 2017, p. 1. [↑](#footnote-ref-3)
4. Relier l’Europe à l’Asie – Éléments fondamentaux d’une stratégie de l’UE – Conclusions du Conseil, 13097/18 du 15 octobre 2018. [↑](#footnote-ref-4)
5. Afghanistan – Conclusions du Conseil, 13098/17 du 16 octobre 2017. [↑](#footnote-ref-5)
6. Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030, résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 25 septembre 2015. [↑](#footnote-ref-6)
7. L’UE a signé un APC renforcé avec le Kazakhstan. Des négociations portant sur la conclusion d’APC renforcés sont en cours avec le Kirghizstan et l’Ouzbékistan. Le Tadjikistan a fait part de son intérêt à entamer des négociations en vue de conclure un APC renforcé. Les APC renforcés définissent un cadre qui n’exclut pas la participation à d'autres initiatives de coopération existantes, telles que les accords de libre-échange et l’Union économique eurasiatique, dont le Kazakhstan et le Kirghizstan sont membres. [↑](#footnote-ref-7)
8. L’initiative Spotlight est une initiative conjointe de l’UE et des Nations unies qui vise à éliminer la violence à l’égard des femmes et des jeunes filles. [↑](#footnote-ref-8)
9. Tous les pays d’Asie centrale sont membres de l’OSCE. [↑](#footnote-ref-9)
10. signé le 12 décembre 2015. [↑](#footnote-ref-10)
11. Diplomatie de l’eau – Conclusions du Conseil, 13991/18 du 19 novembre 2018. [↑](#footnote-ref-11)
12. Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, signée à Helsinki le 17 mars 1992. [↑](#footnote-ref-12)
13. Signé le 12 août 2018 à Aktaou. [↑](#footnote-ref-13)
14. La moitié de la population de la région a moins de 20 ans et les économies d’Asie centrale doivent absorber chaque année un million de nouveaux arrivants sur le marché du travail. [↑](#footnote-ref-14)
15. Les hydrocarbures et les minéraux constituaient près de 60 % des exportations totales de la région en 2018. [↑](#footnote-ref-15)
16. En 2018, l’UE figurait parmi les cinq principaux partenaires en matière de commerce et d’investissement de chaque État d’Asie centrale, mais les échanges avec la région représentaient encore moins d’un pour cent du total des échanges de l’UE. [↑](#footnote-ref-16)
17. Les échanges intrarégionaux constituaient 5 % des exportations totales de la région en 2018. [↑](#footnote-ref-17)
18. Relier l’Europe à l’Asie – Éléments fondamentaux d’une stratégie de l’UE – Conclusions du Conseil, 13097/18 du 15 octobre 2018. [↑](#footnote-ref-18)
19. Les pays d’Asie centrale seront consultés au sujet de l’étude conjointe sur les corridors de transport global durables axés sur le transport ferroviaire entre l’Europe et la Chine, établie dans le cadre de la plateforme de connectivité UE-Chine. [↑](#footnote-ref-19)
20. Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil, «Vers une stratégie de l’UE dans le domaine des relations culturelles internationales», JOIN(2016) 29 final du 8 juin 2016. [↑](#footnote-ref-20)
21. L’UE a alloué 1,1 milliard d’euros à la coopération au développement avec l’Asie centrale dans le cadre du cycle budgétaire 2014‑2020. [↑](#footnote-ref-21)